

Comité permanent de concertation pour l'Éco-Vallée Réunion du 17 janvier 2014

Liste de présence

Co-présidé par :

Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes Maritimes
Christian TORDO, Président de l'EPA plaine du Var

Participants :

Gérald DEMEY représentant la direction départementale des finances publiques
David BARJON et Christelle BARAVALLE représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Edouard INES et Claude GHIGO représentant la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Michel CARTIER et Annick RAGOT, représentant la Préfecture des Alpes-Maritimes
Catherine VILLARUBIAS représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
Mireille AUDA représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Département des Alpes-Maritimes
Françoise MAQUARD représentant l'association GADSECA
Christian COLLET et Jacques MOLINARI représentant le GIR MARALPIN
Anne SATTONNET et Jean-François BREUIL représentant le Conseil Général des Alpes Maritimes
Gérard MANFREDI de la Métropole Nice Côte d'Azur
Pascal NICOLETTI représentant la Chambre de commerce et d'industrie NCA
Xavier WORBE représentant la Chambre d'Agriculture
Didier DAMBREVILLE représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat
Franck HAUSSNER représentant de Force Ouvrière
Georges DAO représentant le MEDEF 06
Jean-Michel HERVO représentant de la CFTD
Gérard RE représentant de la CGT
Jean BERTE représentant de l'association des propriétaires des Iscles
Christophe BOURGUE représentant le club des entreprises de Carros, Le Broc CAIPDV
Paul RASORI représentant le comité de quartier Crémat
Thierry MARMOY représentant le comité de quartier Saint Isidore
Philippe LE BOULANGER représentant l'association France Nature Environnement
Michel GASIGLIA représentant l'association Métropole Bleue
Brigitte GOURMANEL et Roger RICCIARDI représentant l'association Région Verte
Jacques LESIEUR représentant Team Côte d'Azur

Jacques HERRISON représentant la Société des Aéroports de la Côte d'Azur
Robert ROUX représentant le Conseil de Développement Durable et de Proximité de la Métropole NCA
Gérard GIRAUDON représentant le club des Dirigeants de Sophia Antipolis
Michel BENAIM représentant l'Ordre des Architectes de la région PACA
Pierre-Jean BARRE représentant de l'IMREDD, Université Nice Sophia Antipolis
Alain BOURDIN, sociologue

Absents :

Ladislav POLSKI et Philipper MUSSI, représentants du Conseil régional
Josiane BORGOGNO, Rémi GAECHTER, Véronique PAQUIS représentants la Métropole Nice Côte d'Azur
Honoré GHETTI, représentant de la CGPME06
Cathy HERBERT, représentante de Côte d'Azur Habitat
Un représentant de Nice Matin

Absent excusé :

Jean-Raymond VINCIGUERRA, représentant le Conseil Général

Etaient également présents :

Des membres de l'équipe de l'EPA : **Pascal GAUTHIER**, Directeur général, **Olivier SASSI**, directeur général adjoint et directeur des projets, **Claire SERVILLA**, directeur de l'aménagement et de la stratégie territoriale, **Brigitte d'ALLARD**, chargée de mission urbanisme, logements, foncier et agriculture, **Manon RICHERME**, chargée d'opération

ÉCO-VALLÉE

COMITE PERMANENT DE CONCERTATION

compte-rendu

Réunion du
17 janvier 2014 à 14H30
lieu
IMREDD
Immeuble Nice Premium
4e étage
1-3 bd Maurice Slama, 06200 NICE
Objet

Seconde réunion du comité permanent de concertation : présentation de la méthode

Objet de la réunion :

- Présentation de modalités de fonctionnement du comité permanent de concertation
- Proposition d'un calendrier prévisionnel
- Présentation des sujets à aborder en 2014

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Préfet et Monsieur Christian Tordo, Président de l'EPA, accueillent les participants en leur souhaitant la bienvenue. Ils se félicitent pour la présence d'un grand nombre de membres présents au présent comité, tout en appelant à la plus grande assiduité pour participer aux travaux du comité.

Pascal Gauthier, Directeur général de l'EPA, rappelle que les membres du comité permanent de concertation, à l'occasion de la séance d'installation, ainsi que par une contribution écrite, ont exprimé leurs demandes en termes de fonctionnement du dispositif. Des attentes sont revenues régulièrement dans les échanges :

- Une réflexion globale : les associations Métropole Bleue et FNE, la DDTM, la société Aéroport Nice Côte d'Azur et la CCI lesquels ont demandé une réflexion globale sur l'ensemble de la vallée
- Une réflexion partenariale qui doit faire appel aux acteurs du territoire et à leurs ressources comme « Sophia Antipolis », même si hors périmètre, afin d'instaurer un « véritable éco-système » (Schneider Electric et la DIRECCTE)
- Un travail fondé sur des expertises, soit par l'intervention d'experts demandée par la FNE, soit par la mobilisation des études déjà réalisées dont l'intérêt est rappelé par la DDTM, la CCI, Schneider Electric et la Chambre d'agriculture « compte tenu des études et réflexions déjà disponibles (...) ne pas chercher à reprendre les réflexions à leur début » un esprit d'échange et de réflexion partagé par tous les membres
- Certains ont exprimé le souhait que soient organisés des échanges avec le grand public.

Les propositions suivantes synthétisent les attendus manifestés lors des interventions de la séance d'installation ainsi que la contribution écrite. Il s'agira notamment :

- de réfléchir sur l'ensemble du périmètre autour de séquences thématiques
- d'introduire certaines séances grâce à une intervention d'un expert extérieur qui mettra en perspective les problématiques et les enjeux
- d'intégrer en tant que de besoin des échanges avec le grand public afin de ne pas se cantonner à cette enceinte restreinte.
- que chaque thème fasse l'objet d'un rappel des études existantes et validées.

Concernant les études, Christian Tordo, Président de l'EPA, rappelle que ces documents ne constituent pas des décisions validant des projets. Pascal Gauthier prend pour exemple l'incinérateur de St Laurent du Var qui été évoqué dans une étude mais n'a pas été validé.

Certains points ont été débattus et n'ont pas été retenus :

- La rédaction d'un règlement intérieur. Cela aurait été en contradiction avec le caractère non institutionnel et non décisionnel du CPC,
- La demande de locaux dédiés au CPC. En revanche, l'EPA se propose d'organiser des ateliers de travail, auxquels des membres de l'équipe de l'EPA seront présents, dans ses locaux et les séances plénières en différents lieux au sein de la plaine du Var.

Christian Tordo annonce l'élaboration d'un Projet Stratégique Opérationnel (PSO) en 2014. Pascal Gauthier précise ce qu'est le PSO et en quoi, via des thématiques croisées, il concourt à l'élaboration d'une vision globale. Au titre de l'article L321-18 du code de l'urbanisme, l'EPA doit élaborer un projet stratégique et opérationnel. Le PSO a pour objet de décliner une stratégie à long terme pour le territoire de la plaine du Var et de planifier des actions à moyen terme. Celui-ci doit être réalisé dans l'année de réception des Objectifs Stratégiques de l'Etat (OSE), c'est-à-dire pour l'EPA Plaine du Var en 2014. Les fondements du PSO doivent tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat et des documents d'urbanisme en vigueur.

Cette proposition recueille l'accord des membres :

- Anne Sattonnet, conseillère générale de Vence, représentant le conseil général 06, soutient l'intérêt du PSO : cette approche permettra un état des lieux de l'OIN et une évaluation similaire à la démarche des études d'impact environnementales.
- La DREAL rejoint la position du CG en soulignant que la vocation du PSO est de donner une vision stratégique en amont à la manière d'un plan guide qui permettra d'évaluer les effets cumulés des opérations et de faciliter l'instruction ultérieure des projets.
- L'association Métropole Bleue soutient la participation du CPC à l'élaboration du PSO, d'une part, parce que le PSO peut orienter des documents qui, eux, seront opposables, d'autre part, en ce qu'il est important que ce document fasse l'objet d'une concertation. En effet, il y a un fort enjeu d'appropriation du territoire par les habitants.

En réponse à cette dernière intervention, David Barjon (DDTM) précise que la compétence d'instruction sur le périmètre de l'OIN revient à l'Etat sur la base des documents d'urbanisme communaux en attendant la finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal par la Métropole.

David Barjon suggère qu'un plan puisse donner une vision d'ensemble des projets aux membres du CPC. Le Préfet retient cette proposition de réaliser une cartographie des projets connus et validés.

L'association FNE demande que ces projets comprennent bien l'ensemble des opérations prévues et pas seulement ceux sous la responsabilité de l'EPA.

L'association Région Verte s'interroge sur l'action du CPC en fonction de l'état d'avancement d'une opération. Est-il encore possible d'intervenir sur des projets en cours ? Le projet de scierie couplée avec un générateur de biomasse au Broc en est un exemple. Le président du club des entreprises de Carros Le Broc réagit à cette déclaration en soulignant l'intérêt de ce projet précisément sur le plan économique et écologique.

La CCI ajoute que le dynamisme économique nécessite une bonne organisation de la concertation. En ce sens, le CPC doit cibler les projets qui sont en cours d'étude et non ceux qui sont validés.

Le GIR souhaite qu'un groupe de travail sur les études anciennes ayant légitimé le transfert du MIN soit organisé. Le Préfet n'exclut pas que les recherches puissent être menées à titre informatif, et pour en tirer peut-être des enseignements pour le futur.

Le Conseil Général rappelle que la mission du CPC n'est pas de regarder les projets de façon isolée mais d'en analyser les effets cumulés sur le territoire.

Le Préfet met en avant le rôle de l'EPA qui, en tant qu'aménageur d'une OIN, se place dans une vision à long terme, dont participe le PSO.

Le président du Comité de quartier du Crémat demande dans quelle mesure le CPC sera associé aux opérations portées par l'EPA.

Il est acté que le principe d'ateliers spécifiques de travail en préalable aux séances plénières.

RELEVÉ DE DECISIONS

Ainsi, pour synthétiser ces remarques, il est proposé le fonctionnement suivant :

- Deux séances seront consacrées au PSO,
 - Mise en place d'un groupe restreint composé de membres de l'EPA et de membres du comité permanent de concertation issus de chacun des collèges,
 - Une réunion de travail du groupe restreint préalablement au comité pour faire un état du socle des acquis en termes d'études déjà réalisées et identifier la ou les question(s) centrale(s) pour ouvrir le débat,
 - Une première réunion du comité avec intervention d'un grand témoin sur le thème choisi, sans présence du public,
 - Eventuellement une deuxième réunion du comité avec intervention du grand témoin, avec ouverture au public.
-

Afin de prendre en compte au mieux l'ensemble des enjeux de la plaine, est soumise au CPC la liste de thèmes suivante :

- o Place des aires urbaines au sein de l'Europe
- o Développement humain : données démographiques, qualité de vie, notion d'appartenance territoriale
- o Développement économique et social : emploi, formation, recherche, production économique (industrie, tourisme, BTP, commerces, ...)
- o Cadre de vie : logements, équipements collectifs (culturels, sportifs), patrimoine, qualité architecturale, aménagement d'ensemble, innovation urbaine, qualité paysagère, espaces publics
- o Agriculture : rapport entre urbanisation et ressources, rentabilité économique, identité du territoire
- o Réseaux et mobilité : accessibilité, attractivité, connectivité (innovation, ville de demain ...), échanges commerciaux,
- o Environnement et risques : ressources naturelles (eau, énergie, climat, trame verte et bleue, biodiversité, risques naturels et technologiques.

Pascal Gauthier précise qu'il ne s'agit pas de l'intitulé des thèmes mais d'une liste, qui se veut exhaustive, des problématiques territoriales. Ainsi, il sera toujours possible d'envisager des focus sur une question que les membres du CPC souhaitent aborder dans le détail.

Le GIR Maralpin estime que ces rubriques sont trop générales.

Le Préfet prend l'exemple de la démographie pour expliciter qu'à partir d'études chiffrées telles celles de l'INSEE, on peut aborder des questions concrètes et cruciales. Le ralentissement démographique dans notre département pose la question de la perte d'attractivité et de compétitivité de notre territoire. La reconquête de l'attractivité étant prioritaire, l'objectif pourra être défini par le CPC qui tentera de concilier les exigences environnementales, sociales et économiques.

Pour le GIR Maralpin, si l'approche thématique est retenue, il faudra examiner la question, par exemple des déplacements, sur l'ensemble du département, voire au-delà.

La représentante du CG 06 rappelle que la mission du CPC s'arrête à la limite de l'OIN. Peut-être pourrait-on mettre en perspective l'aire de Sophia Antipolis avec l'OIN mais la plaine du Var fournit déjà de nombreux sujets.

La plupart des membres du CPC exprime leur accord pour une approche globale via des thématiques. Des propositions viennent compléter ou modifier la liste thématique :

- Le Président du club des entreprises de Carros : comment résoudre la problématique énergétique de demain ?
- La CCI : où implanter des zones d'activité ?
- La CGT serait plus favorable à une approche regroupant et croisant plusieurs thématiques ; par exemple, l'emploi, le commerce et le dynamisme économique
- FNE 06 : l'eau sous toutes ses implications pour le territoire
- Le président des dirigeants de Sophia Antipolis : la mobilité, dont celle qui concerne les salariés de Sophia Antipolis
- Le président de l'IMREDD : la formation et la recherche
- Métropole Bleue : le foncier et le développement agricoles, l'attractivité et la cohésion sociale
- Le MEDEF : l'attractivité à croiser avec la recherche et l'innovation
- FDSEA souhaiterait que la question de l'agriculture ne soit pas distincte de l'enjeu économique et fasse partie du débat sur l'attractivité et le dynamisme du territoire.
- DDTM : l'attractivité

Christian Tordo souligne l'intérêt du thème « attractivité » mis en avant par plusieurs membres du CPC. En effet, il y a un réel consensus autour de l'urgence à dynamiser le territoire et l'OIN Eco-Vallée représente une chance pour le devenir de la plaine du Var.

RELEVÉ DE DECISIONS

Le premier thème abordé sera « l'attractivité et la cohésion sociale » sous l'égide d'un grand témoin et sera préparé en amont par un groupe de travail.

Les deux réunions suivantes s'intéresseront à l'élaboration du Projet stratégique et opérationnel.

Il est demandé aux membres du CPC s'ils voient un inconvénient à ce que Sylvie Bresson, Docteur en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Nice Sophia Antipolis, assiste aux débats en tant qu'observatrice dans le cadre de ses recherches sur les dispositifs de concertation. Il n'y a pas d'opposition à sa présence.

Le Préfet propose qu'on forme dès à présent le premier groupe de travail sur la thématique « attractivité et cohésion sociale » :

- Michel Gasiglia (association Métropole Bleue)
- Christophe Bourgue (club des entreprises de Carros, Le Broc CAIPDV)
- Paul Rasori (Comité de défense des propriétaires du quartier des Iscles)
- Anne Sattonet (Conseil Général des Alpes Maritimes)
- Georges Dao (Medef/UPE)
- David Barjon (DDTM)
- Jacques Lesieur (Team Cote d'Azur)
- Gérard Ré (CGT)



La date retenue collectivement pour la prochaine séance plénière du comité est le jeudi 10 avril à 16H.

Le Préfet lève la séance et se félicite que cette réunion ait suscité davantage de participation que la première séance.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
SGAD-B 3548

CHRISTIAN TOROD.

PRÉSIDENT EPA. Éco-Vallee

Adolphe COLRAT

EPA Plaine du Var/Comité permanent de concertation
Groupe de Travail Inter-Collège (GTIC)
Déclaration commune



A. Mode de fonctionnement du CPC [points 1 & 2 de l'ordre du jour]

1. Règlement intérieur

- Les prises de position divergentes au sein du Comité devront être soumises à un vote nominatif de ses membres
- Les comptes-rendus des réunions seront soumis à l'approbation des membres du Comité

2. Accès à l'information

L'EPA communiquera aux membres du Comité toutes les études produites et futures concernant le périmètre de l'OIN.

3. Fonctionnement

La programmation de quatre (4) réunions annuelles n'est pas satisfaisante et ne répond pas aux questionnements que pose l'EPA, lesquels doivent être, *au préalable*, préparés dans le cadre de *Groupes de travail* devant disposer de moyens de fonctionnement adéquats

Groupes de travail

Les *Groupes de travail*, qui pourraient notamment porter sur un certain nombre de thèmes identifiés par le GTIC (agriculture, activités économiques, problématique de l'eau, urbanisme, aménagement du territoire et infrastructures de transport, environnement, etc.),

- seront exclusivement constitués des membres des différents Collèges ;
- pourront faire appel à des experts et se réuniront en fonction des besoins.
- L'EPA mettra à disposition de ces groupes les locaux nécessaires et un secrétariat chargé de retranscrire les travaux.
- L'EPA assurera la rédaction qui sera soumise à l'accord des Groupes, ainsi que la publication des travaux.

B. Thèmes d'études prioritaires [point 2 & 3 de l'ordre du jour]

Ces thèmes d'études (à aborder et traiter dans cet ordre) doivent chacun faire préalablement l'objet d'une préparation par un *Groupe de travail* ad hoc, avant d'être traités dans les deux premières réunions de réflexion prévues dans le calendrier du Comité.

1. Définition et clarification du Projet EPA

Conformément à la demande, tant des Services de l'État que de certaines collectivités, le Comité permanent de concertation attend de l'EPA :

(A) L'exposé d'une vision globale de l'aménagement de la plaine du Var - (B) La production d'un schéma directeur de mise en cohérence des aménagements engagés ou prévus par l'EPA sur le territoire de l'OIN - (C) Une évaluation environnementale, conforme aux obligations législatives et réglementaires, sur l'ensemble du périmètre de l'OIN

2. Projet "Transfert du MIN" [Groupe de travail à constituer d'urgence]

Considéré comme *un cas d'école de l'absence de vision globale à long terme*, il requiert un examen de ses implications techniques, financières, territoriales, économiques et environnementales

C. Décision administrative

Chacun des projets de l'OIN doit être soumis à l'examen de la *Commission départementale des Sites* [demande formulée par *Région Verte* et le *Gadseca* (par délégation)]



Déclaration commune présentée le 6 novembre 2013 et reconduite pour la seconde réunion du 17 janvier 2014 par plusieurs des membres du *Collège État*, du *Collège Élus*, du *Collège Socio-professionnels* et du *Collège Associations*